



DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

COMMUNE DE MONTMOTIER

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune Montmotier

se réunira, en séance ordinaire le 09 mars 2026, à ~~16~~ heures 00.

Objet de la réunion

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Fait à Montmotier, le 02 mars 2026

Jean-Pierre POIROT, Maire

